



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo wri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°313 DU 11 AU 17 AVRIL 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 2 personnes tuées, 1 personne enlevée et 2 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 filles arrêtées arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et à la liberté.

Des faits sécuritaires ont été relevés dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>4</i>
<i>II. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>4</i>
<i>III. CONCLUSION.....</i>	<i>6</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ONG	: <i>Organisation Non Gouvernementale</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 11 avril 2022, vers 5 heures du matin, tout près de l'Auditorat militaire, à l'avenue du large, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie, le nommé Nyandwi, vendeur des habits au marché de Kinindo, marié, résidant au quartier Muzenga dit Ceceni, chef de dix maisons en zone Musaga, a été tué poignardé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, il allait à son travail au marché de Kinindo. Selon les mêmes sources, des policiers et des militaires montant la garde à cet auditorat militaire ne sont pas intervenus.

Un policier tué et trois personnes blessées en commune et province Kirundo

En date du 17 avril 2022, à l'hôpital Kirundo, commune et province Kirundo, caporal Jean de Dieu

Uwimana, matricule CAP 4724, est mort après une attaque des hommes à main armée. Selon des sources sur place, il venait d'être blessé au niveau de la tête suite à une grenade lancée contre Alpha Hôtel par des gens non identifiés, vers 1 heure du matin, au quartier Kavogero, zone Kirundo Centre, Commune et province Kirundo. Cette grenade a blessé également caporal Claude Ntahondereye, matricule CAP 4614 et caporal Yves Manirambona, matricule CAP4009 qui prenaient un verre ainsi que Wilson Bizimana, âgé de 35 ans, agent de cet hôtel. Selon les mêmes sources, des policiers du Commissariat provincial Kirundo menaient une patrouille tout près de cet hôtel.

I.1.2. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Une fillette brûlée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 avril 2022 indique qu'en date du 4 avril 2022, sur la colline Kiderege, zone Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba, Fidélité Iteriteka, âgée de 11 ans, a été brûlée au niveau de la bouche par sa mère. Selon des sources sur place,

cette fillette a été accusée par sa mère d'avoir refusé d'exécuter des travaux ménagers. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Buheka pour bénéficier des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite en direction de Mabanda où elle a été arrêtée par des policiers après deux jours avant d'être conduite au cachot de police du commissariat communal de Nyanza-lac.

I.2. DU DROIT A LA LIBERTE

I.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 avril 2022 indique qu'en date du 30 mars 2022, au site des déplacés se trouvant sur la colline Rutabo, commune Busoni, province Kirundo, Diomède Hakizimana, déplacé interne de 1993, a été enlevé par Jovit, responsable provincial du SNR Kirundo. Il était accusé de collaborer avec un groupe rebelle et d'avoir des contacts avec ses frères réfugiés au camp de Mahama depuis 2015. Selon des sources sur place, il a été surveillé par des membres de la milice Imbonerakure durant toute la

nuit du 29 au 30 mars 2022 et ces derniers le surveillaient chaque fois qu'il parlait au téléphone et chaque fois qu'il achetait des cartes de recharge. Selon les mêmes sources, il a été embarqué à bord d'un véhicule du SNR vers une destination inconnue. Sa famille l'a cherché dans tous les cachots de Kirundo mais en vain.

Cinq personnes enlevées en province Cankuzo¹

Du 31 mars au 1^{er} avril 2022, au chef-lieu de la commune et province Cankuzo, Anatole Hakizimana, Norbert Hatungimana, Shadrack Sibomana, Norbert Gasugumwa et Jean Claude ont été arrêtés

¹Ce cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire no 311 dans lequel il a été mentionné que quatre des cinq personnes enlevées avaient été retrouvées. La Ligue Iteka a été informée qu'Anatole avait été conduit à la prison de Mpimba après des jours passés au bureau du SNR à Bujumbura Mairie.

par Venant Ndayishimiye, responsable provincial du SNR qui les a conduits chez lui avant de les reconduire vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, Anatole Hakizimana, chef de l'équipe de City Security, affecté à l'ONG World Vision à Cankuzo, résidant au quartier Ndava, centre urbain de Cankuzo, natif de la colline Ramba, commune Gisagara de la même province, a été arrêté à son poste d'attache, en date du 31 mars

2022. Trois autres ont été arrêtés chez eux, au quartier Ndava, le lendemain, en date du 1^{er} avril 2022 dont Norbert Hatungimana et Norbert Gasugumwa. Un cinquième a été arrêté quand il amenait des habits à Anatole qui était détenu au cachot en portant l'uniforme de service. Par après, ils ont été conduits vers une destination inconnue et ils ont été accusés d'appartenir à un parti politique illégal qui n'a pas été précisé.

I.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux filles arrêtées en commune et province Bururi

En date du 15 avril 2022, sur la colline Nyagwaga, zone Bamba, commune et province Bururi, Gloriose Ndayipfukamiye et Thierryve Niyogusenga ont été arrêtées par des policiers à la place de leur frère Japhet Nizonkiza. Selon des sources sur

place, ce dernier était accusé de cultiver du chanvre à son domicile. Des policiers ont détruit une plantation de chanvre en collaboration avec l'administrateur communal Félix Niyongabo. Selon les mêmes sources, ces deux filles ont été conduites au cachot du commissariat provincial de Bururi pour des raisons d'enquête après que leur frère ait pris le large.

II. DES FAITS SECURITAIRES

Une personne blessée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 12 avril, 2022, vers 20 heures, sur la colline V, zone et commune Gihanga, province Bubanza, Libère Nduwayezu, conducteur de taxi-moto, a été battu et blessé par deux clients non identifiés qu'il déplaçait. Selon des sources sur place, ils l'ont battu à l'aide d'une petite houe et de couteau au niveau de la tête et lui ont volé une somme d'argent non connue avant de prendre le large. La victime était venue d'un parking de motos se trouvant sur la colline Randa, commune et province Bubanza. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite à une structure sanitaire proche de cet endroit pour des soins médicaux.

Affrontements des jeunes Inyankamugayo du parti CNL et des membres de la milice Imbonerakure en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 13 avril 2022, sur la colline Murengeza, commune Mpanda, province Bubanza, un jeune du parti CNL surnommé Sigisi a été grièvement blessé lors des affrontements entre des membres de la milice Imbonerakure et des jeunes du parti CNL communément appelés Inyankamugayo. Selon des sources sur place, vers 11 heures de cette journée, sur cette colline, il y avait des élections des agents de santé communautaire dont étaient exclus des membres du parti CNL. Selon les mêmes sources, ces membres du parti CNL se sont révoltés et ont séquestré le chef de colline Emmanuel surnommé Kibati. Après, vers 20 heures, munis d'une convocation, ces membres de la milice Imbonerakure accompagnés du chef de colline se sont rendus au bu-

reau collinaire du parti CNL pour arrêter un jeune qui avait séquestré le chef de colline. Cependant, les membres du parti CNL se sont opposés à cette arrestation. En date du 14 avril 2022, vers 11 heures, une réunion a été organisée par Melchior Ntakiyiruta, chef de zone Musenyi pour calmer la situation tout en indiquant que les présumés auteurs devaient être traduits en justice. Le blessé a été conduit à l'hôpital de Mpanda pour être soigné.

Des entraînements paramilitaires en province Makamba

Depuis le 11 avril 2022, aux enceintes du Lycée d'excellence de Makamba, colline Nyange, commune et province Makamba, environ trois cent membres de la milice Imbonerakure portant des uniformes et bottines militaires ont été accueillis par des responsables provinciaux de ce parti pour une formation paramilitaire. Selon des sources sur place, ces jeunes qui provenaient des provinces de Bururi, Rutana et Makamba suivaient une formation théorique pendant la journée et une formation pratique sur les terrains de jeux de ce lycée le soir en bloquant les chemins qui passent par l'intérieur de ce lycée. Le personnel du lycée habitant dans les maisons de l'intérieur avait des difficultés à entrer car tous les portails étaient fermés. Le véhicule de ce lycée avait fait la collecte des matelas au Lycée Technique Nyabigina et à l'ETEMA Makamba. Gilbert Nduwayo, Secrétaire provincial du parti CNDD-FDD qui était à bord du véhicule dudit parti faisait des tours tout au long de la journée pour superviser ces activités.

Actes d'intimidation des Imbonerakure en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 avril 2022 indique qu'en date du 7 avril 2022, vers 5 heures, sur la colline et commune Buhiga, province Karuzi, un groupe d'Imbonerakure provenant des collines Buhiga, Mwoya, Magamba et Rwingoma ont couru en sillonnant les différents quartiers de Buhiga et ils propageaient des chants d'intimidation en disant que des opposants vont être corrigés. Selon des sources sur place, vers 8 heures, ils se sont dirigés vers la colline Shanga, zone Rutonganikwa de la même commune où des démobilisés du parti CNDD-FDD et des pensionnés dont Emmanuel Nkurunziza alias Gifaro leur ont donné des formations paramilitaires.

Passage impressionnant du secrétaire général du parti CNDD-FDD en province Karuzi

En date du 14 avril 2022, de 10 heures à 16 heures, de la frontière Muyinga-Karuzi jusqu'à la frontière

Gitega-Karuzi, plusieurs membres de la milice Imbonerakure étaient positionnés sur la RN 12 à un intervalle de 30 mètres, les uns des autres, soit sur une distance de plus ou moins 78 km pour saluer le passage du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure avaient commencé à sillonner les différents quartiers du centre Buhiga et les collines environnantes depuis 6 heures pour préparer son passage. Selon les mêmes sources, Révérien Ndikuriyo provenait de la province Muyinga et devait passer par cette province vers 10 heures mais son passage a eu lieu à 16 heures.

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des faits sécuritaires dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

mètres payera 2 000 fbu si elle est bien entretenue de façon modèle tandis que le propriétaire d'un lopin de marais de même mesure va payer 1000 fbu si ce lopin n'est pas bien entretenu.

Des propriétaires des parcelles sommés de fournir des documents à l'autorité en province Rumonge

En date du 6 avril 2022, le Gouverneur de la province Rumonge, Consolateur Nitunga a indiqué que toutes les parcelles sises près du bureau provincial en construction à Rumonge doivent être aménagées de façon moderne endéans 6 mois. Il a menacé en disant que le bureau provincial ne peut pas être entouré des broussailles et des maisons abandonnées et que la loi sera appliquée après l'expiration de ce délai. Cette décision concerne également toutes les maisons non modernisées de la ville de Rumonge à commencer par celles du quartier Swahili afin de faire de Rumonge une ville moderne. Ainsi, les propriétaires de ces parcelles dont ceux autour du port commercial de Rumonge ont été demandés de fournir au cabinet du Gouverneur des documents attestant qu'ils sont les vrais propriétaires.

Cette décision est tombée après celle annoncée par l'administrateur de la commune Muha, en Mairie de Bujumbura qui donnait un ultimatum de trois jours aux propriétaires des parcelles de sa commune.

De l'expropriation des stands au marché de Makamba

Les commerçants du marché du chef-lieu de la commune Makamba protestent une mesure d'expro-

priation prise par le conseil communal Makamba dans ce marché. Lors d'une réunion du 1^{er} avril 2022, ce conseil communal a décidé de retirer le contrat aux premiers acquéreurs pour les distribuer aux commerçants qui y exercent actuellement comme l'a indiqué Léonard Nishimwe, Conseiller chargé du Développement de la Commune Makamba. Cette décision qui avait été prise le 25 mars 2022 a été contestée par les commerçants qui participaient à cette réunion. Ils ont expliqué que certains commerçants ont payé plus de 3 stands sur l'injonction de la commune au moment où ils ne disposaient pas des frais exigés pour démarrer les activités de construction. Ils ont accusé les conseillers communaux présents dans la salle que chaque fois qu'un nouveau conseil communal est élu, ses membres essayent de s'attribuer des stands dans ce marché. Certains commerçants disent qu'ils ont abandonné leurs projets afin de payer 4 stands et cela sur demande de l'administration de la même commune. Ces commerçants dénoncent la décision dudit conseil qui veut les chasser des stands après qu'ils ont payé leur argent. Léonard Nishimwe, a précisé que cette décision doit être exécutée immédiatement. Cette décision a été prise en date du 1^{er} avril 2022 après que les commerçants dudit marché avaient arrêté leurs activités pour contester le paiement des taxes annuelles fixées par l'administration de la commune Makamba au début du mois de mars 2022.

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la

justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.